

S.E.L.A.S SAFAR & ASSOCIES
Société de Commissaires de Justice

20 Boulevard Gambetta
77000 MELUN

☎ 06 80 61 58 38

✉ : constat@huissiermelun77.fr

www.safaretassocies.fr

PROCES-VERBAL
DE DESCRIPTION

Syndicat des Copropriétaires
« Résidence Champagne »
1-3 allée des Hêtres Pourpres
77220 – GRETZ-ARMAINVILLIERS

Mr LAURENT David
1 allée des Hêtres Pourpres
3^{ème} étage – Porte droite
77220 – GRETZ-ARMAINVILLIERS

19 JUILLET 2023

S.E.L.A.S
SAFAR & ASSOCIES
Commissaires de Justice associés
20 Boulevard Gambetta
77002 - MELUN

☎ **06 80 61 58 38**

✉ **aslancelot@huissiermelun77.fr**

www.huissiermelun.com

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

LE MERCREDI DIX-NEUF JUILLET
DEUX MILLE VINGT TROIS

A LA REQUETE DE :

Syndicat des Copropriétaires de l'ensemble immobilier dénommé « Résidence Champagne » situé 1-3 allée des Hêtres Pourpres – 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS, représenté par son syndic en exercice, la société HEURTEVENT P.E., exerçant sous l'enseigne IMMOMAX, Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 7500.00 €, dont le siège social est au 22B rue de la Victoire – 77330 OZOIR-LA-FERRIERE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Melun sous le numéro 478 697 618, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Pour lequel domicile est élu au cabinet de **Maître Laurence IMBERT**, membre de la SELARL IFK, inscrite au Barreau de MELUN (77000), y demeurant 9, rue de la Brasserie Grüber, laquelle se constitue sur le présent commandement et ses suites, chez qui pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la présente saisie.

Et ayant pour avocat plaident **Maître Anne PONCY d'HERBES**, membre de l'AARPI TALON MEILLET ASSOCIES, inscrite au Barreau de Paris (A.428), demeurant 11, rue Villaret de Joyeuse – 75017 PARIS.

EN VERTU :

1°) Un jugement assorti de l'exécution provisoire rendu par le Tribunal d'Instance de Melun en date du 15 novembre 2019, régulièrement signifié le 25 février 2020 par le ministère de Maître Philippe DELACHE, Commissaire de Justice membre de la SELARL LEXEC, titulaire d'un office sis 9, rue Abeilard – 77481 PROVINS CEDEX, aujourd'hui définitif.

2°) Une hypothèque légale attachée audit jugement publiée au 1^{er} Bureau du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Melun le 28 février 2023, Volume 2023 V, numéro 1568.

3°) Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 février 2021 (résolutions 20,21 et 22).

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Patrick SAFAR, Commissaire de Justice associé au sein de la SELAS SAFAR & ASSOCIES, titulaire d'un office de Commissaires de Justice, demeurant 20, Boulevard Gambetta à MELUN (77000).

Assisté de Monsieur Bruno VERDIER et de Madame Sophie VERDIER, cabinet SBV. EXPERTISES, en charge de la réalisation des différents diagnostics techniques.

Accompagné de Monsieur Rémi COMBROUZE, serrurier, société OPBS, et de Monsieur Rémi FOURNIER, Major de Police du commissariat de police de Noisiel.

Me suis transporté ces jour, mois et an que dessus, à 11 heures et 25 minutes, à GRETZ-ARMAINVILLIERS (77220) au 1, allée des Hêtres Pourpres, 3^{ème} étage, porte droite, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartenant à Monsieur LAURENT David.

Dont le requérant poursuit l'expropriation en la forme légale, faute pour l'intéressé d'avoir obtempéré au commandement de payer valant saisie-immobilière qui lui a été signifié suivant acte de mon ministère en date du 16 juin 2023.

En arrivant sur place, j'ai accédé au hall d'entrée de l'immeuble à l'aide du code communiqué antérieurement par le syndic.

Je constate que le nom est inscrit sur la boîte aux lettres située dans le hall.

J'accède à l'appartement par la porte commune située à proximité des boîtes aux lettres.

L'appartement est situé au 3^{ème} étage, porte droite.

Personne ne répond à mes appels.

Il est procédé à l'ouverture forcée de la porte de l'appartement et du box situé au sous-sol.

OU ETANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

- IMMEUBLE

Il s'agit de l'appartement situé dans le bâtiment 1.

(Photographies n° 1 à 4)



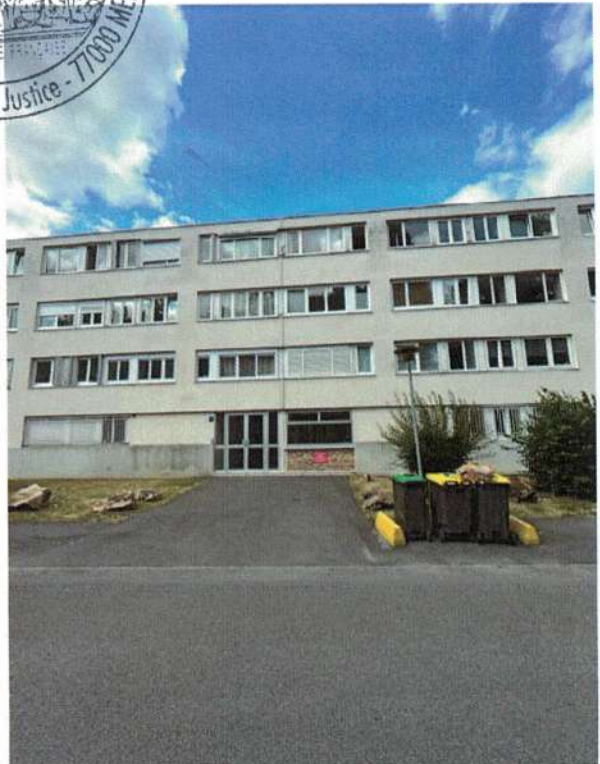
Photographie n° 1



Photographie n° 2



Photographie n° 3



Photographie n° 4

- **APPARTEMENT**

L'appartement est situé au 3ème étage à droite de l'escalier.

Sur la sonnette de l'appartement, il n'y a pas de nom d'inscrit.

La localisation de l'appartement est confirmée par le voisinage.

On accède à l'appartement par une porte en bois sans poignée et équipée d'un verrou.

Sur la face de la porte il y a un œillette central.

(Photographies n° 5 à 8)



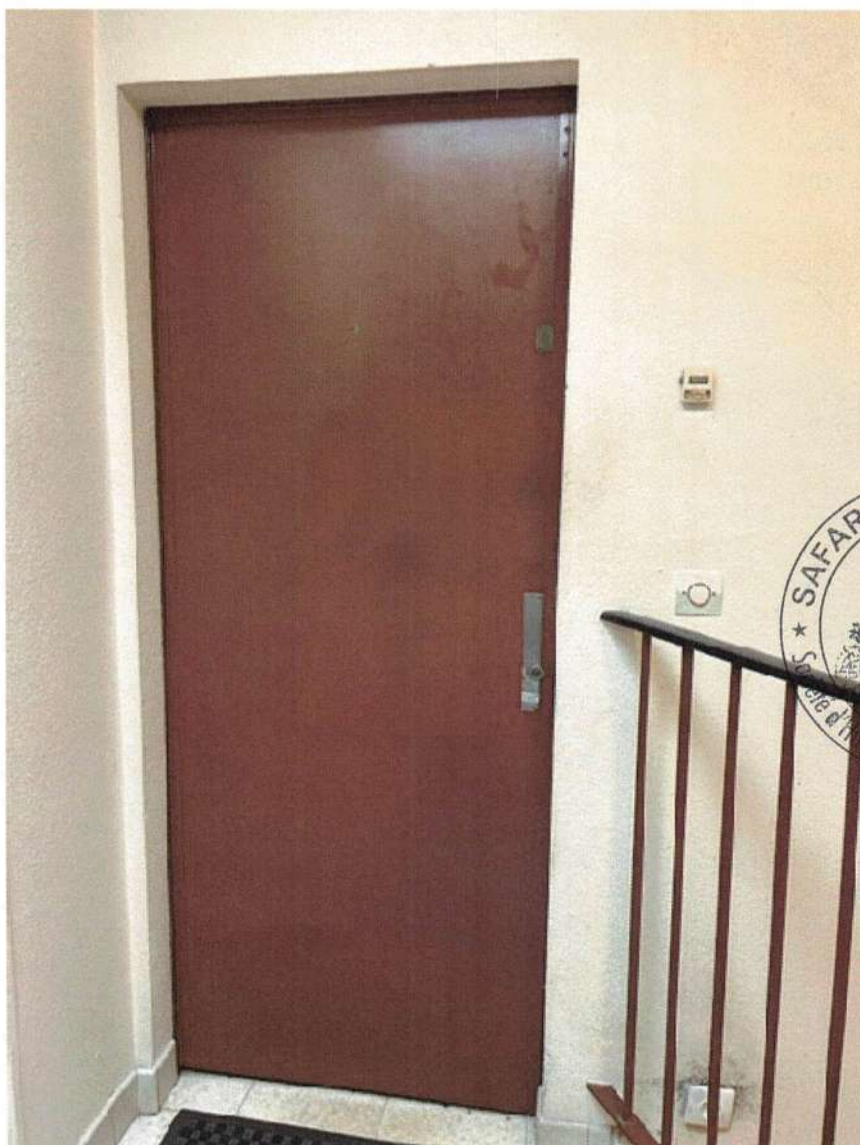
Photographie n° 5



Photographie n° 6



Photographie n° 7



Photographie n° 8

Entrée

La porte d'entrée est recouverte intérieurement d'une peinture ; cette dernière est sale et comporte des petits impacts.

La porte est équipée d'une serrure de sûreté verticale trois points avec une poignée intérieure.

A droite de la porte se situent sur le mur un tableau électrique comportant un disjoncteur différentiel de marque LEGRAND et huit disjoncteurs divisionnaires.

En-dessous se trouve un ancien disjoncteur différentiel 650 mA.

Le sol est recouvert d'un carrelage en bon état apparent hormis les carreaux devant la porte d'entrée cassés partiellement. Le sol est sale et recouvert de débris et d'objets divers.

Les plinthes sont en carrelage en bon état apparent.

Les murs sont recouverts d'une toile de verre peinte en blanc, présentant de nombreuses salissures mais en bon état apparent.

Le plafond est recouvert d'une peinture blanche en bon état. Il y a deux luminaires, un devant la porte d'entrée et le second au centre du couloir.

Il y a un placard encastré sans porte dont l'intérieur est aménagé avec des planches en bois et un caisson en bois blanc. L'intérieur est recouvert d'une peinture présentant des trous. L'encombrement ne permet pas d'évaluer l'état précis.

Il y a un radiateur à eau chaude en bon état.

L'entrée dessert à droite un salon et une chambre, à gauche une cuisine, des toilettes, une salle d'eau et une chambre. Au bout du couloir en face se situe un rangement.

L'électricité ne fonctionne pas.

(Photographies n° 9 à 18)



Photographie n° 9



Photographie n° 10





Photographie n° 11



Photographie n° 12



Photographie n° 13



Photographie n° 14



Photographie n° 15



Photographie n° 16



Photographie n° 17



Photographie n° 18

Salon

Le salon est situé à droite de la porte d'entrée.
On y accède par une porte en bois peinte en bon état.

La pièce est jonchée d'objets divers et de vêtements qui ne permettent pas une description précise.

Le sol est en carrelage en bon état apparent.
Les plinthes sont en carrelage en bon état pour la partie visible.

Les murs sont recouverts de papier peint en bon état apparent.

Le plafond est en peinture. Je constate la présence d'une fissure au centre.

Je constate la présence de fils électriques dénudés sortant du mur à gauche de la porte d'entrée.

Il y a un radiateur à eau chaude d'apparence en bon état.

Il y a une baie vitrée en PVC double vitrage, sans volet, comportant une partie fixe et une fenêtre à deux vantaux.

Le carreau de la fenêtre en double vitrage est cassé en partie basse.

Depuis la baie vitrée on accède au balcon. Le sol est en béton présentant quelques fissures et jonché de mégots de cigarette. Le garde-corps en métal est en bon état. Il y a deux plaques verticales séparatives de part et d'autre des logements voisins en verre opaque, en bon état. Le plafond est en lamelles de bois en bon état.

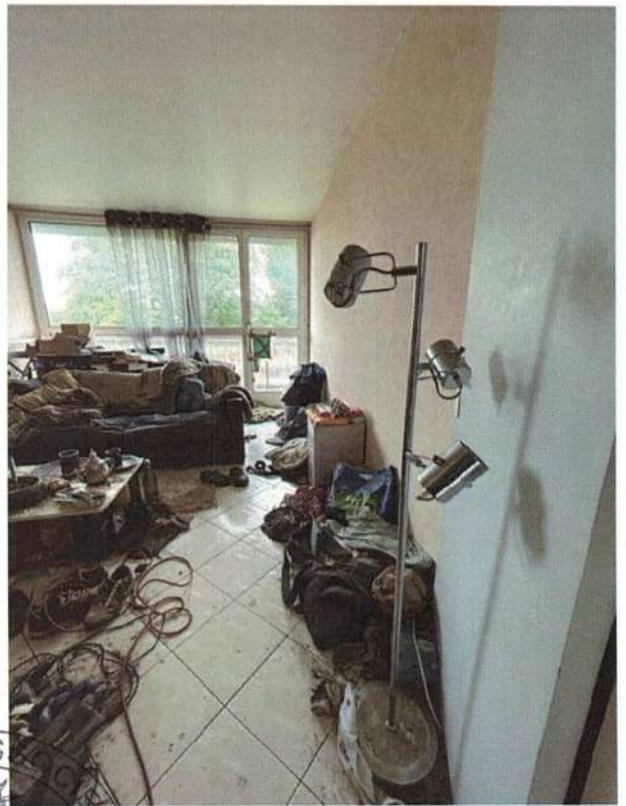
(Photographies n° 19 à 27)



Photographie n° 19



Photographie n° 20



Photographie n° 21



Photographie n° 22

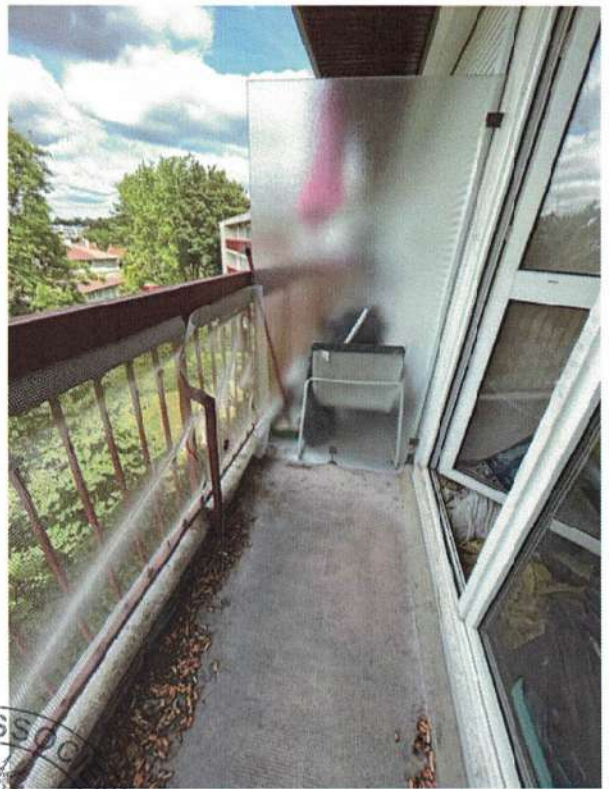


Photographie n° 23





Photographie n° 24



Photographie n° 25



Photographie n° 26



Photographie n° 27

Cuisine

On y accède à gauche de la porte d'entrée par une porte en bois peinte en bon état mais sale.

La cuisine est très encombrée et encrassée ne permettant pas une description précise.

A gauche de la porte et jusqu'au snack les murs sont recouverts sur les trois quarts de leur hauteur de briquettes de parement en bon état.

Le reste des murs est en peinture. La peinture est cloquée et écaillée dans l'angle à droite.

A gauche côté chaudière le mur est recouvert de fibre de verre peinte en bon état mais sale.

En partie basse de la baie vitrée le mur présentant une tablette est recouvert de faïence murale en bon état.

Il y a un muret séparatif en briques faisant office de snack dont le dessus est en faïence.

Le sol est en carrelage très encrassé en bon état apparent pour la partie visible.

Une partie des plinthes est en faïence en bon état.

Sur la partie gauche le plafond est en peinture présentant des fissures et des salissures.

Côté droit le plafond est en fibre de verre peinte en bon état mais présentant des salissures et des taches.

Je constate la présence de fils électriques dénudés sortant du mur à gauche de la porte d'entrée.

Au plafond côté meubles il y a des fils avec des dominos électriques et sur la partie gauche il y a une suspension.

Il y a deux interrupteurs à droite sur les briques de parement.

Il y a une fenêtre en PVC double vitrage deux vantaux à gauche et côté meubles une baie vitrée en PVC double vitrage dont une partie fixe et un vantail en bon état.

A droite il y a une cuisine équipée composée de meubles hauts et bas de couleur bordeaux très sales. Les plans de travail sont très encombrés et sales.

Il y a un évier en céramique un bac un égouttoir très encrassé avec un mitigeur avec douchette sale.

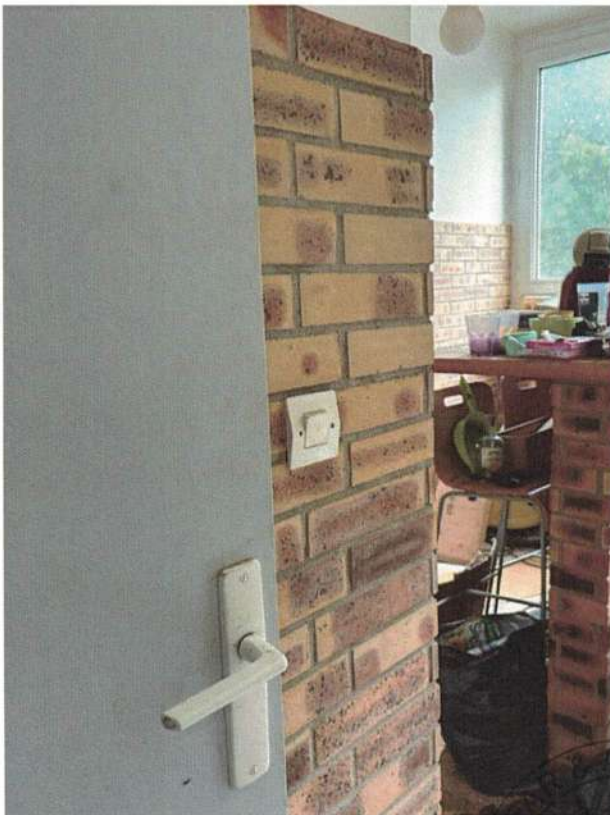
La crédence est en faïence en bon état.

Il y a un lave-vaisselle BRANDT et au-dessus une plaque de cuisson WHIRLPOOL quatre feux très encrassée.

Au-dessus de la plaque se trouve une hotte électrique.

Il y a une chaudière de marque FERROLI avec un conduit inox en bon état.

(Photographies n° 28 à 50)



Photographie n° 28



Photographie n° 29

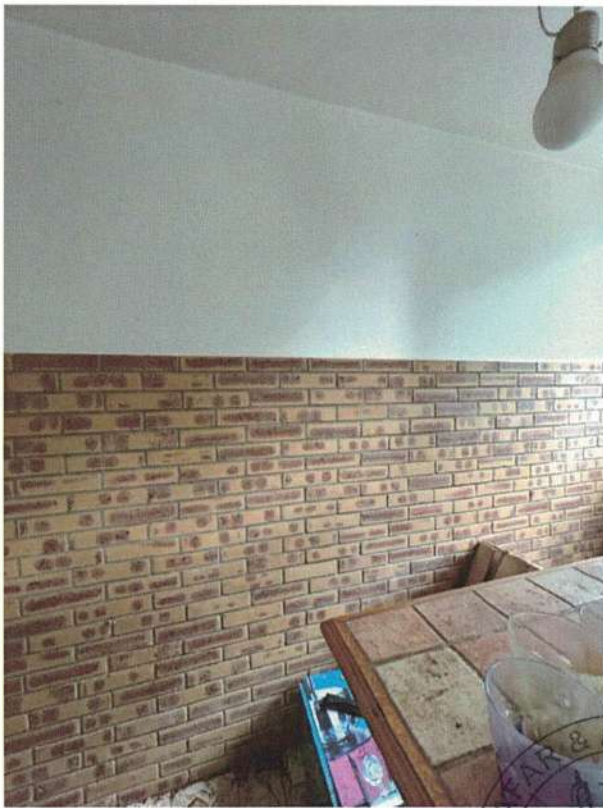


Photographie n° 30



Photographie n° 31

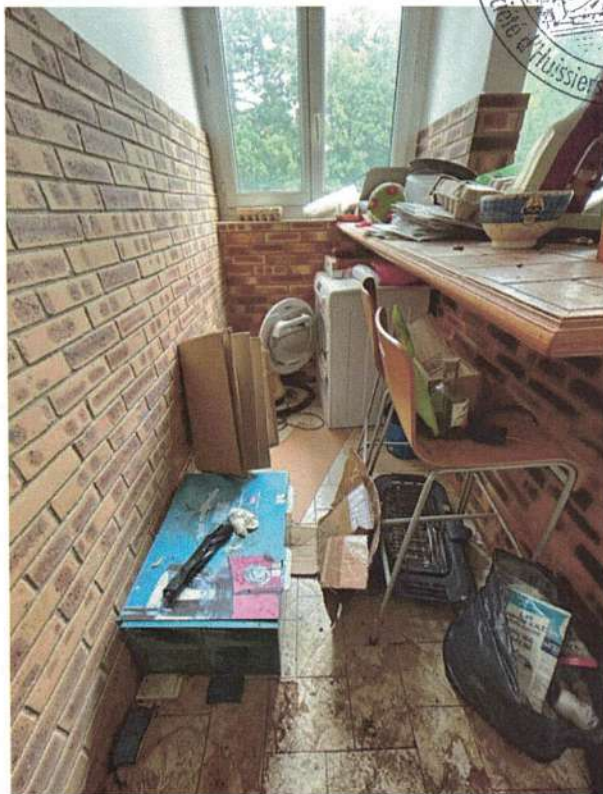




Photographie n° 32



Photographie n° 33



Photographie n° 34



Photographie n° 35



Photographie n° 36



Photographie n° 37



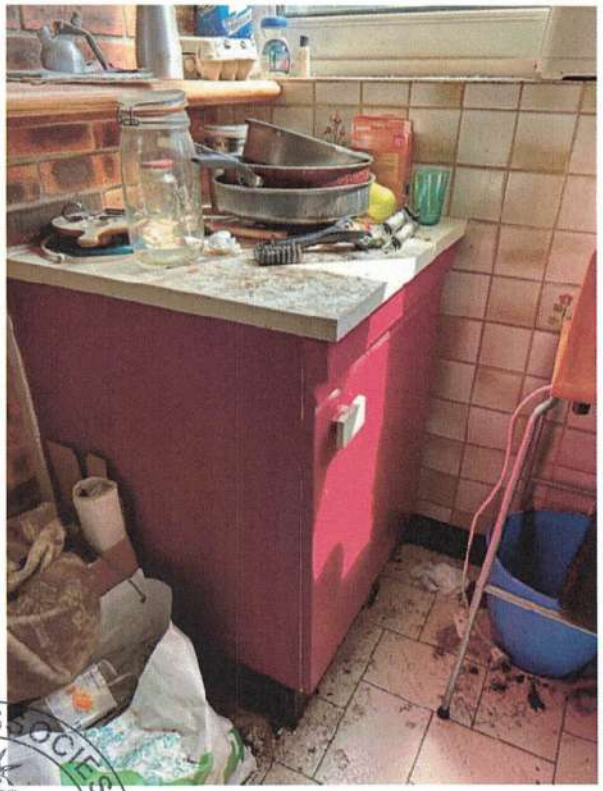
Photographie n° 38



Photographie n° 39



Photographie n° 40



Photographie n° 41



Photographie n° 42



Photographie n° 43



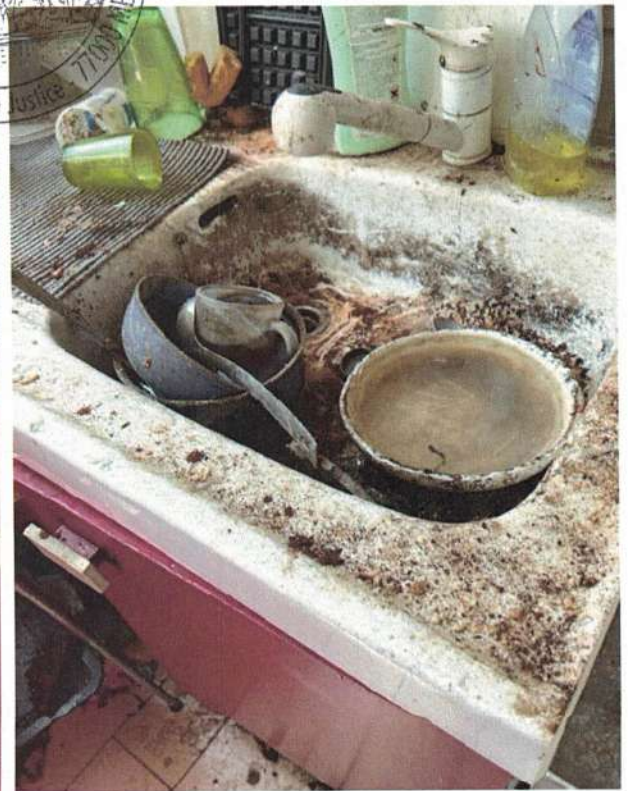
Photographie n° 44



Photographie n° 45



Photographie n° 46



Photographie n° 47



Photographie n° 48



Photographie n° 49



Photographie n° 50

Toilettes

Les toilettes sont situées dans le couloir 2^{ème} porte à gauche.
La porte est en bois peinte en bon état.

Le sol est recouvert de carrelage en bon état.
Les plinthes sont en carrelage en bon état.

La peinture sur les murs est fissurée et présente des traces de rebouchages en face de la porte.
Au-dessus de la cuvette des WC il y a deux trous de fixation.
Les murs du contour de la cuvette sont recouverts partiellement de faïence murale en bon état.
Il y a une trappe de visite en bois.

La cuvette des WC ainsi que l'abattant sont très encrassés et hors d'usage.

Le plafond est peint en bon état apparent. Il y a une douille en plafond.

(Photographies n° 51 à 57)

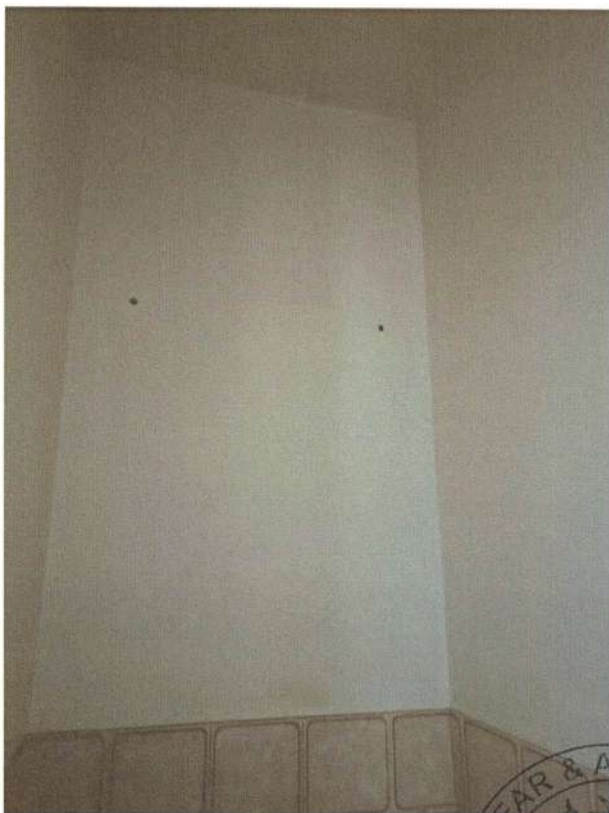


Photographie n° 51



Photographie n° 52





Photographie n° 53



Photographie n° 54



Photographie n° 55



Photographie n° 56





Photographie n° 57

Salle d'eau

La salle d'eau se situe après les toilettes.
La porte en bois peinte est en bon état.

Le sol est recouvert de carrelage en bon état.

Les murs sont recouverts de faïence murale en bon état.

Le plafond est en fibre de verre peinte en bon état. Un plafonnier hublot se trouve au centre.

Il y a une fenêtre en PVC un vantail double vitrage en bon état.

Je note un ensemble meuble vasque avec deux spots encastrés, un miroir, une tablette et deux meubles colonne de chaque côté en bois laqué en bon état général.

La vasque en céramique et le mitigeur sont sales et entartés. Il n'y a plus de bonde.

Il y a un bac à douche en céramique en bon état avec une paroi de douche d'angle en état satisfaisant. La faïence murale du bac à douche présente des traces de calcaires et les joints sont noircis.

Je note une colonne de douche avec mitigeur thermostatique, pommeau de douche et douchette à main en bon état apparent.

Un sèche-serviettes à eau chaude se situe en face du bac à douche, en bon état. Un interrupteur électrique se trouve à gauche de la porte d'entrée.

(Photographies n° 58 à 66)



Photographie n° 58



Photographie n° 59





Photographie n° 60



Photographie n° 61



Photographie n° 62



Photographie n° 63



Photographie n° 64



Photographie n° 65



Photographie n° 66

Chambre 1

La chambre se situe au fond du couloir à gauche.
La porte en bois peinte est en bon état.

Le sol est recouvert de parquet stratifié en bon état.

Les murs sont recouverts de fibre de verre peinte en bon état.

Le plafond est en peinture en bon état.

Il y a un radiateur à eau chaude en bon état.

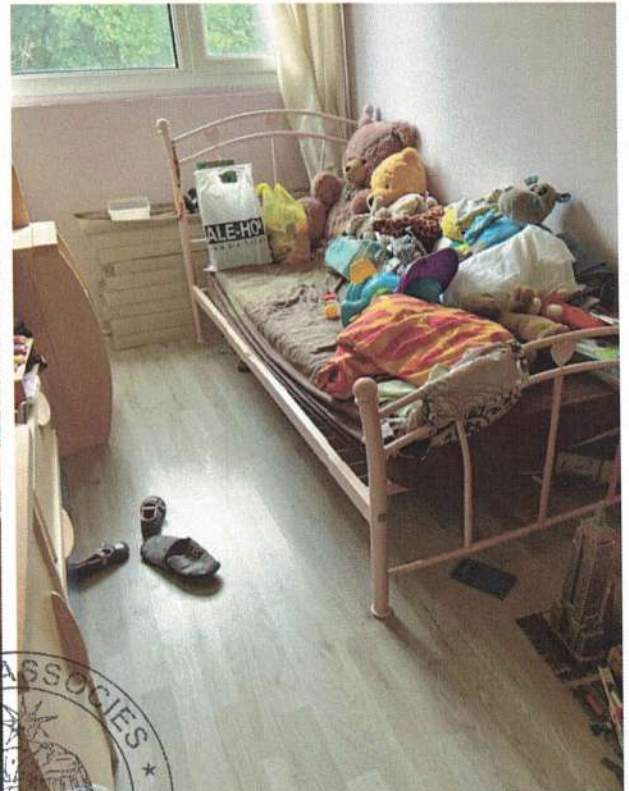
Je note une fenêtre en PVC double vitrage comportant une partie fixe et deux fenêtres un vantail de chaque côté en bon état. Il n'y a pas de volet.

Il y a un interrupteur sur le mur à droite de la porte.

(Photographies n° 67 à 74)



Photographie n° 67



Photographie n° 68

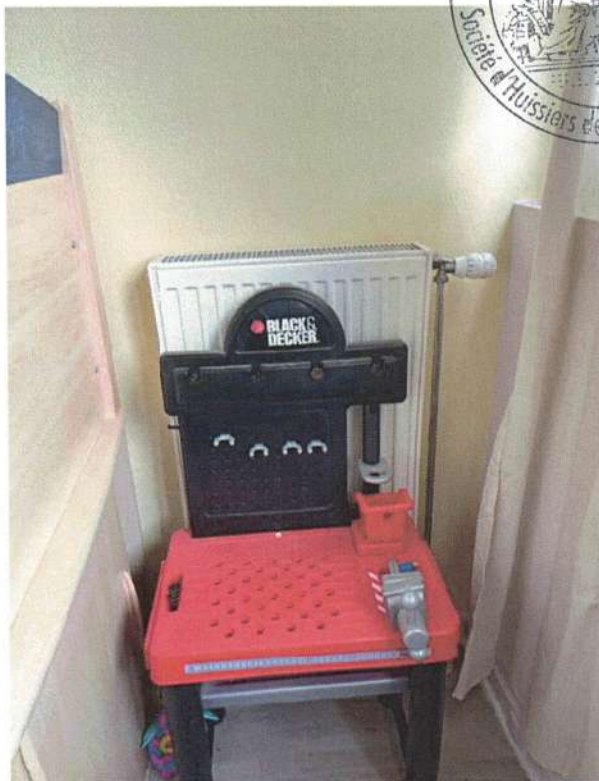




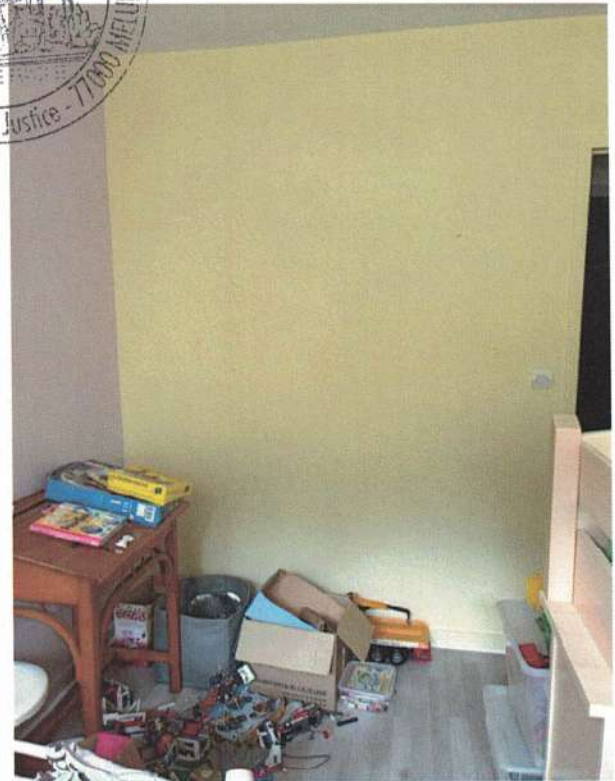
Photographie n° 69



Photographie n° 70



Photographie n° 71

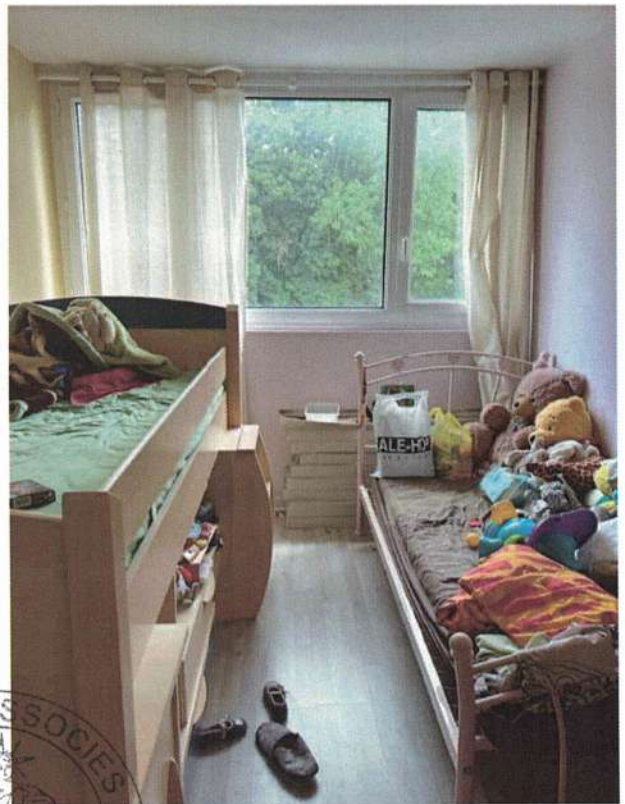


Photographie n° 72





Photographie n° 73



Photographie n° 74



Rangement

Le rangement se situe au bout du couloir en face.
La porte en bois peinte est en bon état.

L'espace est très encombré ne permettant pas un descriptif précis.

Le sol est recouvert de carrelage.

A l'intérieur se trouve un placard aménagé en bois qui semble être en bon état avec des portes pliantes.

La peinture du plafond est en bon état. Au centre se trouve une douille avec une ampoule

(Photographies n° 75 à 77)



Photographie n° 75



Photographie n° 76



Photographie n° 77



Chambre 2

La chambre se situe après le placard de l'entrée au fond du couloir à droite.
La porte en bois peinte est en bon état mais sale.

Le sol est recouvert de moquette sale et tachée.

Les murs sont recouverts de fibre de verre peinte en bon état.

Le plafond est en peinture et comporte des fissures.

Il y a un radiateur à eau chaude en bon état.

Je note une baie vitrée en PVC double vitrage comportant une partie fixe et une porte-fenêtre un vantail en bon état. Il y a un volet roulant abaissé qui ne s'ouvre pas.

Il y a un interrupteur sur le mur à droite de la porte et sur le retour de mur à gauche.

(Photographies n° 78 à 84)



Photographie n° 78



Photographie n° 79





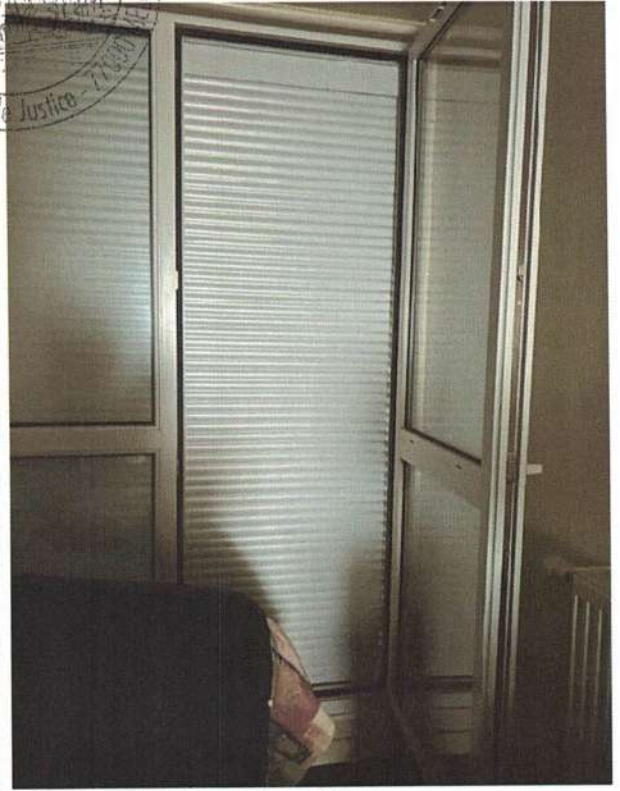
Photographie n° 80



Photographie n° 81

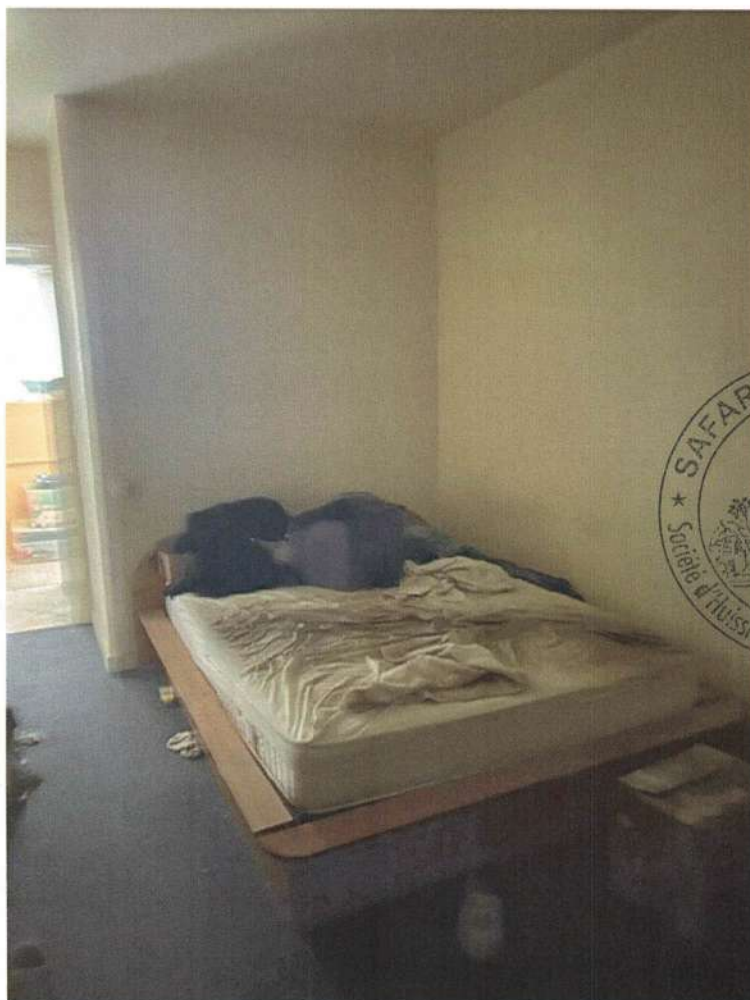


Photographie n° 82



Photographie n° 83





Photographie n° 84

Cave

L'accès aux caves se situe dans le hall d'entrée de l'immeuble, 1^{ère} porte blanche à droite de la baie vitrée.

Il n'y a pas de numérotation.

La cave se trouve à gauche, 3^{ème} porte au fond. La localisation m'a été confirmée par un membre du conseil syndical.

La porte est en lamelles en bois et ne comporte pas de serrure. Intérieurement elle est recouverte d'un tissu.

Le seuil est en béton brut et n'est pas visible au-delà compte tenu de l'encombrement.

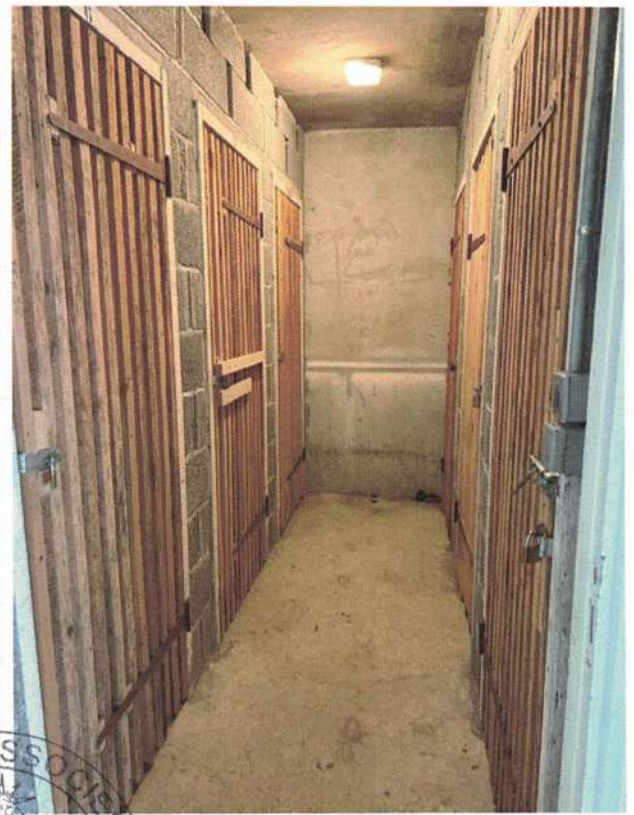
A droite de la porte le mur est en béton brut. A gauche le mur est en parpaings bruts en bon état. Le plafond est en béton présentant des éclats et des reprises en ciment.

Il y a un meuble en bois fixé au mur du fond.

(Photographies n° 85 à 93)



Photographie n° 85



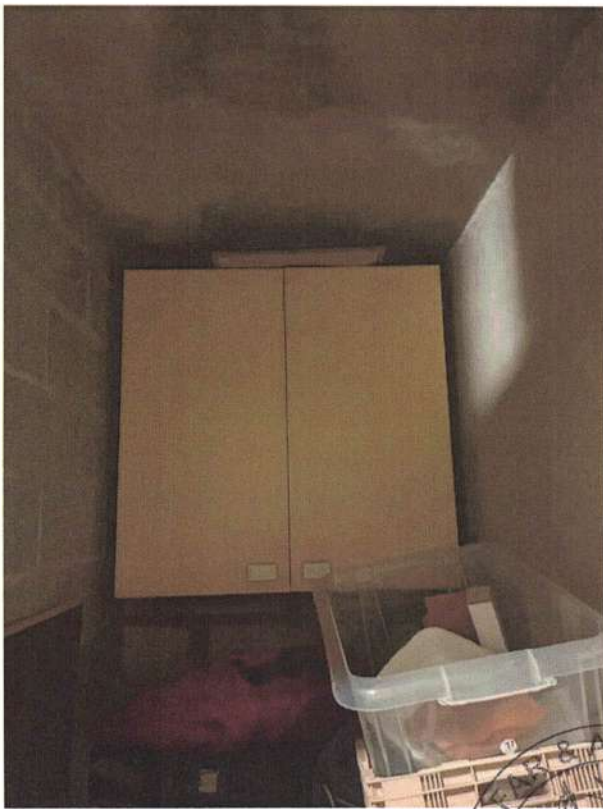
Photographie n° 86



Photographie n° 87



Photographie n° 88



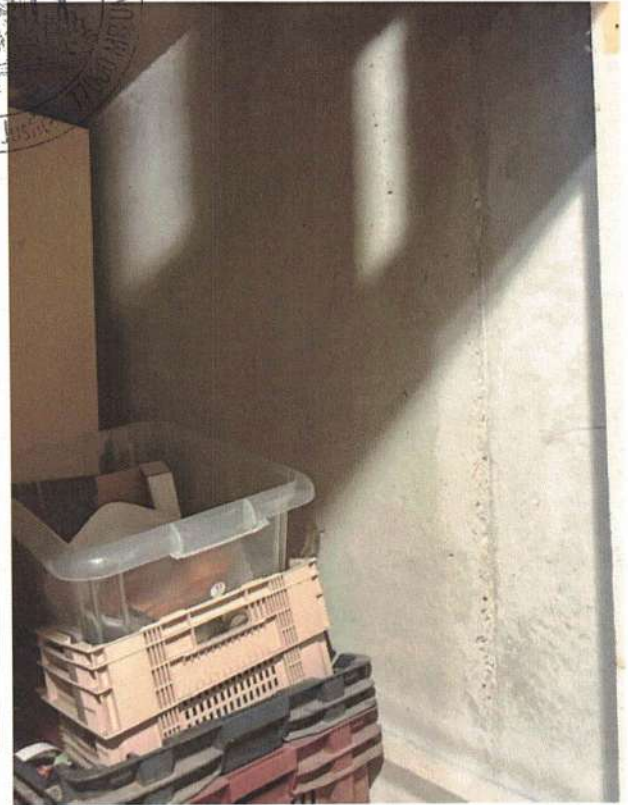
Photographie n° 89



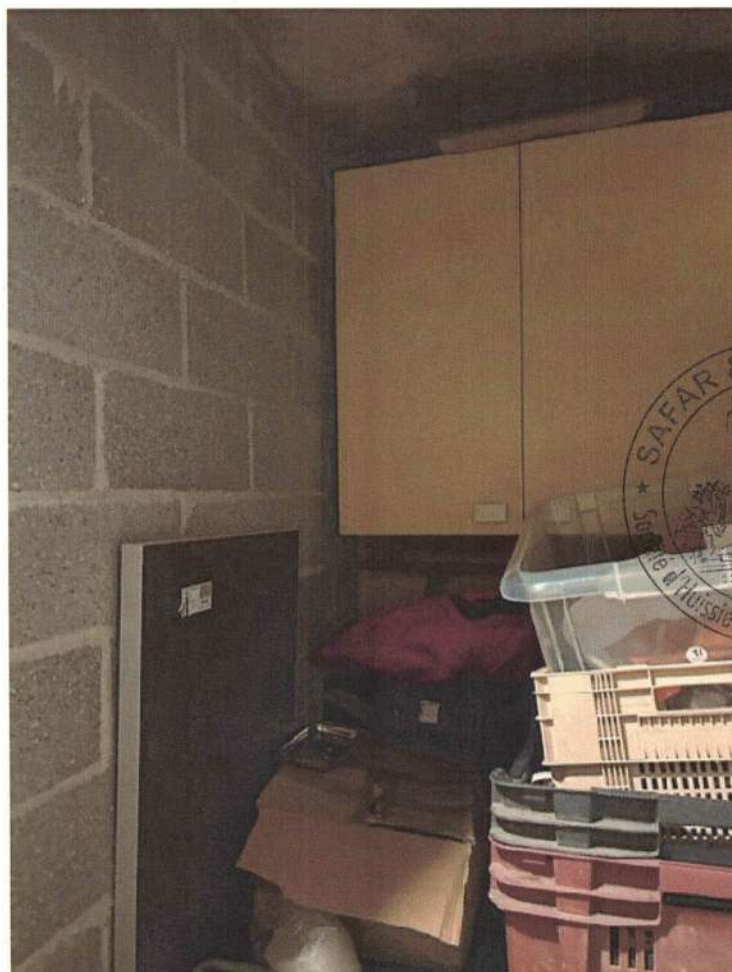
Photographie n° 90



Photographie n° 91



Photographie n° 92



Photographie n° 93

Box

L'accès piéton au box s'effectue dans le hall de l'immeuble en face des boîtes aux lettres à droite de l'entrée par un escalier métallique.

Le box est situé au sous-sol à droite à la sortie de l'escalier. Il ne porte pas de numéro.

Il s'agit d'un box fermé par quatre portes métalliques de couleur bleue dont deux fixes et deux ouvrantes fermées par une serrure.

Le sol est en dalle béton brut.

Les murs et le plafond sont en béton brut.

Je note la présence de néons.

(Photographies n° 94 à n°101)



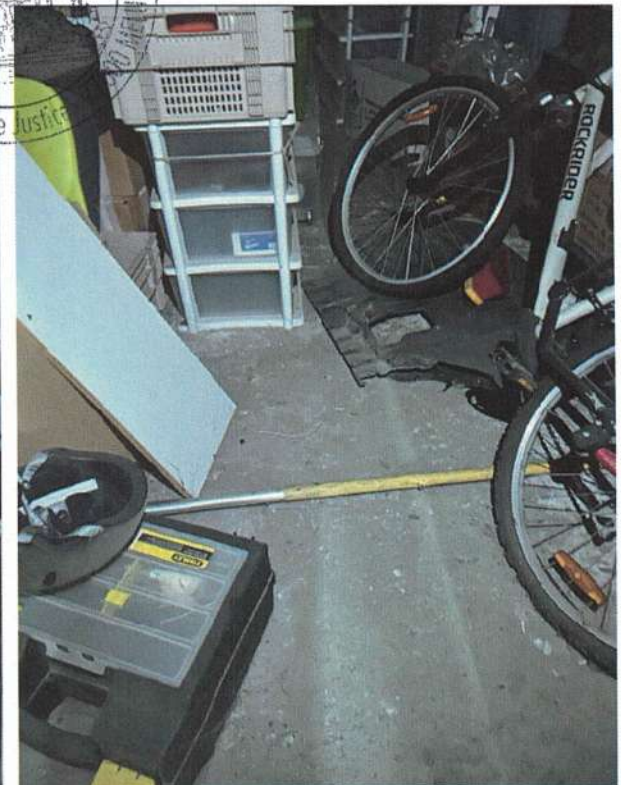
Photographie n° 94



Photographie n° 95



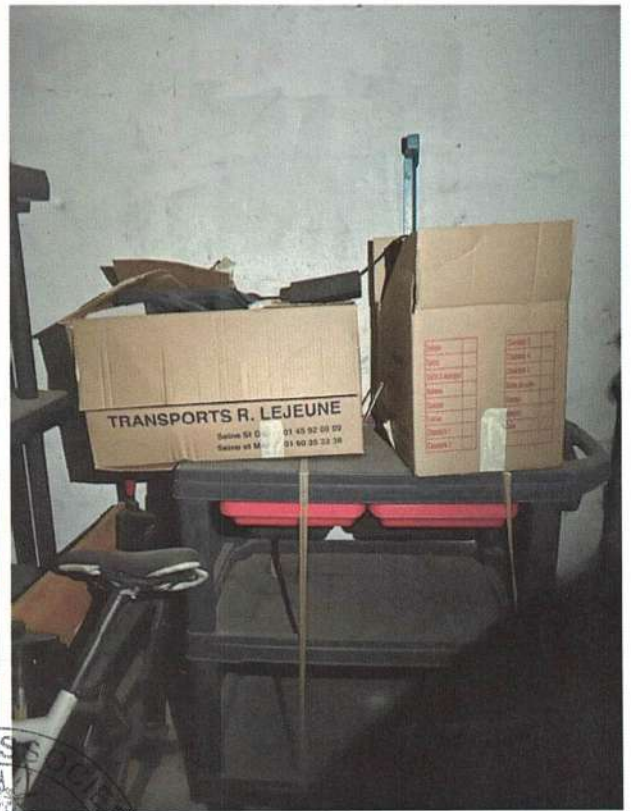
Photographie n° 96



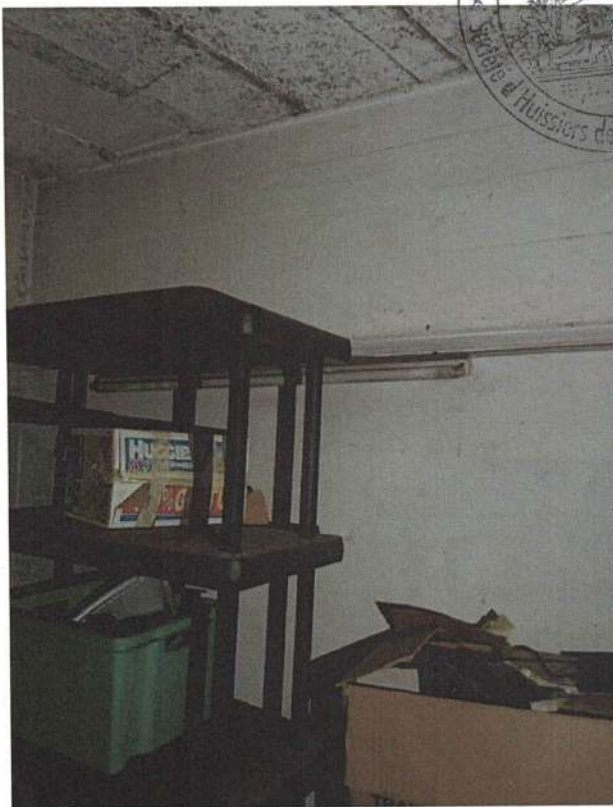
Photographie n° 97



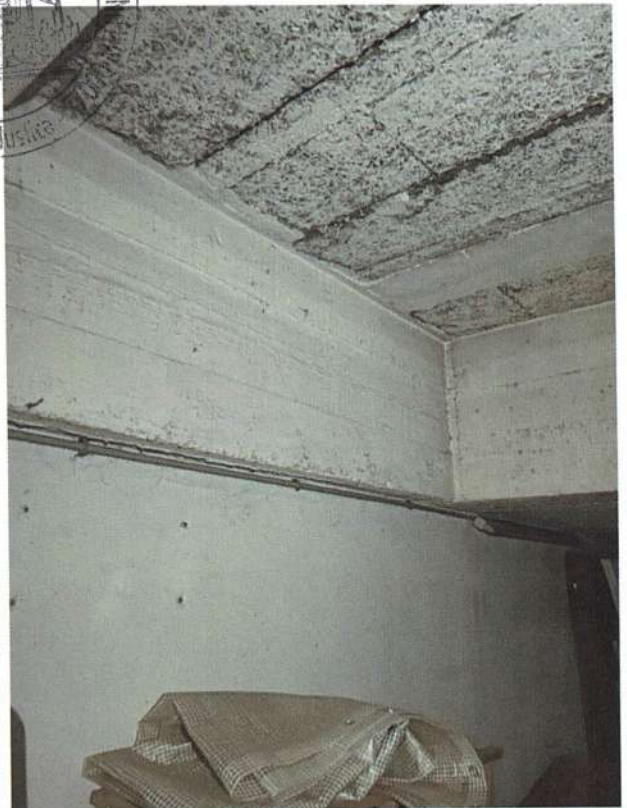
Photographie n° 98



Photographie n° 99



Photographie n° 100



Photographie n° 101

Place de parking extérieure

Le parking extérieur porte le numéro 7 et se situe côté transformateur à droite.
Il est situé en face d'un mur en pierre.
L'emplacement est démarqué par une peinture blanche effacée partiellement.
Le numéro « 7 » est mentionné.
Le sol est en asphalte.

(Photographies n° 102 à n°104)



Photographie n° 102



Photographie n° 103



Photographie n° 104

Postérieurement à mon intervention, Madame Sophie VERDIER, société SBV. EXPERTISES, m'a adressé le certificat de surface habitable, document que j'annexe au présent procès-verbal de description (Annexe 1 imprimée sur quatre feuilles).

Le présent acte comporte trente-neuf feuilles dont cent quatre photographies, outre une annexe imprimée sur quatre feuilles.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

COÛT:

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 19 Juillet 2023 à 11 h 25 pour se terminer le 19 Juillet 2023 à 12 h 10 pour une durée de 45 minutes.

Emolument A.R444-3 C.Com	219,16 €
Frais de déplacement a.A444-48	7,67 €
Total HT	226,83 €
TVA 20,00 %	45,37 €
TOTAL TTC	272,20 €



Patrick SAFAR

Attestation de surface privative (Carrez)

Désignation de l'immeuble

Adresse : 1 ALLEE DES HETRES POURPRES
RES CHAMPAGNE BAT C2
77220 GRETZ ARMAINVILLIERS

Référence cadastrale : B / 583

Lot(s) de copropriété : 374-526-583-616 N° étage : 3

Nature de l'immeuble : Immeuble collectif

Étendue de la prestation : Parties Privatives

Destination des locaux : Habitation

Date permis de construire : 1948 - 1974



Désignation du propriétaire

Propriétaire : Mr David LAURENT

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre : Avocat

Identification : CABINET TALON MEILLET ET ASSOCIES – 11 RUE VILLARET DE JOYEUSE 75017 PARIS

Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage : Sophie VERDIER

Cabinet de diagnostics : CABINET AGENDA SBV. EXPERTISES
10 CHEMIN DE TREMAINVILLE – 77760 LARCHANT
N° SIRET : 498 803 923 00032

Compagnie d'assurance : AXA N° de police : 10755853504 Validité : 01/01/2023 au 31/12/2023

Réalisation de la mission

N° de dossier : 2023-07-031 #SC

Ordre de mission du : 19/07/2023

Document(s) fourni(s) : Aucun

Commentaires : Néant

Cadre réglementaire

- Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis
- Articles 4-1 à 4-3 du Décret n°67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis

POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL



www.agendadiagnostics.fr

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
SARL au capital de 5.000 € - SIRET : 498 803 923 00032 - APE : 7120B

FIDI



Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie privative (dite 'surface Carrez') est conforme à la définition du Décret n°67-223 du 17 mars 1967. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, conformément à la jurisprudence constante (Cour de cassation 3^e Chambre civile du 5/12/2007 et du 2/10/2013). Dans le cas où le règlement de copropriété n'a pas été fourni, il appartient au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative.

Synthèse du mesurage

Surface privative : 65,67 m²
(soixante cinq mètres carrés soixante sept décimètres carrés)

Constatations diverses

Néant

Résultats détaillés du mesurage

LOCAUX	Commentaires	Surfaces privatives
Appartement		
<i>3ème étage</i>		
Entrée		2,75 m ²
Couloir		3,81 m ²
Cuisine		10,76 m ²
Toilettes		1,42 m ²
Salle de douche		5,05 m ²
Chambre 1		10,56 m ²
Placard		2,88 m ²
Chambre 2		12,84 m ²
Séjour		15,60 m ²
Sous-totaux		65,67 m ²
Sous-totaux		65,67 m ²
SURFACES TOTALES		

Dates de visite et d'établissement de l'attestation

Visite effectuée le **19/07/2023**

État rédigé à **LARCHANT**, le **20/07/2023**

Signature de l'opérateur de mesurage



Cachet de l'entreprise



CABINET AGENDA SBV. EXPERTISES

10 CHEMIN DE TREMAINVILLE
77760 LARCHANT

Tél : 01 60 55 09 39

SIRET : 498 803 923 00032 – APE : 7120B



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Annexes



Attestation d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE



ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :
SBV EXPERTISES
Monsieur et Madame Bruno & Sophie VERDIER
10 Chemin de Trémainville
77750 LARCHANT

Bénéficiaire du contrat n° 10755853504 souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R 271-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)
Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes
Repérage de plomb avant travaux
Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes
Etat de l'installation intérieure de gaz
Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments
Diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux
Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées
Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations
Audit énergétique réglementaire de bâtiments ne comportant qu'un seul logement
Mesurage loi Carrez
Mesurage surface habitable - Relevé de surfaces
Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception
Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation
Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien
Etat des lieux locatif
Constat logement décent
Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité
Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations
Installation de détecteurs de fumée
Diagnostic télétravail
Diagnostic de performance numérique
Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel
Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
Etat des risques et pollutions (ERP)
Constat sécurité piscine
Millièmes de copropriété, tantièmes de charges
Assainissement autonome
Assainissement collectif

Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2023 au 1^{er} janvier 2024, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 14 mars 2023, pour la Société AXA

Wille Yvonne Yvonne France
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 113, Terrasse de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 721 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 732 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 113, Terrasse de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 721 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 732 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1